PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Samedi 24 octobre 2015

Nombre de membres du Comité Syndical : 118 dont 118 en fonction.

Le 24 octobre 2015 à 9 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux s'est réuni à la salle communale de Seppois-Le-Haut, suite à la convocation du Président en date du 2 octobre 2015.

Sont présents, sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Président : Vu l'article 11 des statuts du SMARL, considérant que 57 Membres sont présents et 7 Membres représentés, le quorum est atteint.

Y assistent également :
M. Jean-Marie SCHNOEBELEN, Maire de Balschwiller
M. Pierre SCHMITT, Président de la CCPA, Maire de Eglingen
M. Fabien ULMANN, Maire de Seppois-Le-Haut
M. Claude JUD, Maire de Wolfersdorf
M. Nicolas LEHR des Dernières Nouvelles d'Alsace

L'équipe du SMARL : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, M. Hugo LIENERT, riviériste, M. Nicolas FAESSEL, animateur SAGE, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

Le Président, M. Daniel DIETMANN, souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

Sont excusés :

M. Rémy WITH, Conseiller départemental, Délégué du Département du Haut-Rhin
Mme Cathy KAYSER, Déléguée d' Altenach
Mme Patricia NENOT, Déléguée de Balschwiller, a donné pouvoir à M. Pierre SCHAD, Délégué de Balschwiller
M. Antoine ANTONY, Délégué de Bendorf, a donné pouvoir à M. Joseph BERBETT, Délégué de Bisel
Mme Sylviane BAYSANG, Délégué de Bendorf, a donné pouvoir à M. Xavier MEYER, Délégué de Spechbach-Le-Haut
MM. David BOSTVIRONNOIS et Michel GLESS, Délégués de Bretten
M. Antoine WAECHTER, Délégué de Fulleren, a donné pouvoir à M. Daniel DIETMANN, Délégué de Manspach
Mme Régine FREYBURGER, Déléguée de Hecken
M. David ENDERLIN, Délégué de Moernach
Mme Audrey MAALEM, Déléguée de Retzwiller
M. Pascal WENGENROTH, Délégué de Saint-Cosme
M. Henri STASCHE, Délégué de Soppe-Le-Haut, a donné pouvoir à M. Philippe RINGENBACH, Délégué de Soppe-Le-Haut
M. Patrick SPECKLIN, Délégué de Spechbach-Le-Bas, a donné pouvoir à Mme Béatrice FUTSCH, Déléguée de Spechbach-Le-Bas
M. Christian GAUTHERAT, Délégué de Valdieu-Lutran, a donné pouvoir à M. Cédric BUTTERLIN, Délégué de Valdieu-Lutran

MM. Patrick WEINGERTNER, Délégué interrégional, et Michel PFLIEGER, Agent technique de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
Mme Isabelle MONTRIEUL de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
Mme Emilie HENNIAUX de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
M. Philippe GERARD, Trésorier

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président, Daniel DIETMANN, remercie M. Fabien ULMANN, Maire de Seppois-Le-Haut, pour son accueil et lui donne parole.
M. ULMANN est très honoré d'accueillir le SMARL et évoque l'historique du village et notamment la difficile révision du PLU lancée par son prédécesseur et regretté, M. Patrick MERCIER. Le PLU révisé permet le développement d'une urbanisation modérée et réfléchie prenant en compte la préservation des milieux naturels et humides de la commune et enterrant définitivement le projet pharaonique du "Largparc". Le projet de conversion de l'étang communal s'inscrit dans cette même logique de reconquête des milieux aquatiques et de sécurisation des biens et personnes sises à l'aval, bien au delà de la seule agglomération Seppoisienne.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du vendredi 10 avril 2015 à Manspach
2. Actualité

- Révision et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Appel à projets "collectivités captages"
- Etat d'avancement Natura 2000
- Bilan de l'assainissement
- Le Sundgau secret des écrevisses
- Bilan de la pêche électrique du 23 septembre 2015 à Seppois-Le-Bas
- Optimisation des crues à Mooslargue
- Etang communal de Seppois-Le-Haut et reconquête des zones inondables
- Commission technique "zéro pesticide"

3. Etat d'avancement des travaux - Orientations
4. Le SMARL en marche vers l'EPAGE pour assurer la compétence GEMAPI
5. Participation pour la réfection d'un pont AF à Ammertzwiller
6. Contrat groupe d'assurance statutaire : résultat de la consultation
7. Divers

Sortie de terrain :

Visite du chantier d'entretien du Dorfbach réalisé à l'hiver 2014/2015

Visite de l'étang communal de Seppois le Haut

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du vendredi 10 avril 2015 à Manspach.

2. Actualité

⇒ Révision et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

M. FAESSEL présente le nouveau logo choisi par la Commission Locale de l'Eau.
Il rappelle la procédure de révision du SAGE Largue.
Suite aux élections départementales, l'enquête publique a eu lieu du 20 juin au 21 juillet 2015. Des permanences étaient assurées par l'enquêteur public dans les mairies d'Illfurth, Manspach et Pfetterhouse, qui a remis le procès verbal de synthèse le 29 juillet 2015 :

- Aucune visite lors des permanences d'Illfurth et Pfetterhouse
- 2 visites à Manspach avec des remarques et un dépôt de courrier ou document au sujet de la cartographie des zones humides prioritaires sur les communes de Diefmatten et Gildwiller

Une réunion de la Commission Technique "Zone humide" a eu lieu à Diefmatten le 11 septembre 2015.
La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 7 octobre dernier pour statuer sur la dernière modification et l'approbation du SAGE, avant l'envoi à M. le Préfet pour approbation.
C'était la dernière réunion de la CLE avant le renouvellement de son arrêté de composition pour 6 ans, après les élections régionales.
Concernant l'animation du SAGE, un inventaire des seuils et ouvrages sur la Largue sur les masses d'eau Largue 1 et Largue 2, (45 ponts et 63 seuils) a été réalisé avec Luc BACH, stagiaire BTS GEMEAU, de juin à août 2015. L'objectif cible (III.1)-2.D est d'inventorier les ouvrages et d'évaluer leur franchissabilité.
L'animation du SAGE se poursuit par :

- l'approbation attendue du SAGE par M. le Préfet et diffusion du SAGE auprès des collectivités.
- la mise en œuvre du programme d'actions du SAGE.
- la mise en œuvre du projet « collectivités captages » .
- la mise en place d'une commission communication, incluant la Maison de la Nature du Sundgau.
- le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau.

M. DIETMANN souligne l'énorme travail de la CLE, et l'étonnement des administrations sur la qualité du document. "L'eau mérite toute l'attention qu'on lui porte et il s'agit d'entrer dans l'animation pour rester cohérent."
Le Président propose de reconduire le poste d'Animateur SAGE pour l'année 2016.
Aucune remarque n'est faite pour cette proposition qui se trouve tacitement acceptée pour le prochain budget : suit la délibération.

Délibération CS/9/2015 :Reconduction du poste d'ingénieur territorial non titulaire
Conformément à la délibération du 18 octobre 2010 concernant l'embauche d'un agent contractuel à temps plein pour la révision du SAGE Largue,
Entendu les explications du Président sur la nécessité de reconduire le contrat à durée déterminé de l'agent, qui passera du statut de réviseur au statut d'animateur de SAGE en 2016,
Le Comité syndical valide le financement de l'animation du SAGE révisé de la façon suivante :
Dépenses prévisionnelles :
46 600 € (salaires bruts chargés) + 5 000 € (dépenses d'accompagnement)
Recettes prévisionnelles : 80 % subventionnés par l'AERM et 20 % à la charge du SMARL
Le Comité syndical donne mandat au Président

- pour inclure les montants correspondants dans le budget 2016.
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires relatives à ce poste.

⇒ Appel à projets "collectivités captages"

Délibération CS/10/2015

Le Président explique que le SMARL a organisé, à la demande d'éleveurs du bassin versant de la Largue, une rencontre avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur le thème des soutiens possibles à la filière herbe sur le bassin versant de la Largue le 28 juillet 2015. A cette occasion, Mme Katia SCHMITZBERGER, Chef du service territorial Rhin supérieur et Ill, et M. Philippe GOETGHEBEUR, Directeur Adjoint des politiques d'intervention et chef du service « Milieu-Agriculture-SAGE » ont reconnu la pertinence du SMARL pour répondre à l'appel à projets « collectivités-captages » lancé par l'agence de l'eau Rhin Meuse pour mener un projet à l'échelle du bassin versant.

L'objectif de l'appel à projets est de mobiliser les collectivités en vue de dynamiser l'émergence de programmes d'actions sur des captages, notamment dégradés, permettant de garantir leur restauration ou leur préservation pérenne. L'agence de l'eau Rhin-Meuse met en place un dispositif d'aides incitatif et spécifique reposant sur un financement des études préalables et de l'animation (pendant une durée maximale d'un an) à hauteur de 100% pour les projets qui seront retenus.

Le SAGE de la Largue prévoit dans son objectif (IV)-1 : Préserver les surfaces en herbe par le soutien à la filière « élevage ».

Le SMARL a répondu à l'appel à projets avec un projet intitulé « Mobilisation des gestionnaires des captages sur la protection des aires d'alimentation des captages du bassin versant de la Largue autour du développement d'outils « Filière Herbe » ».

Le projet se développe en trois axes : la mobilisation des gestionnaires de captages réalisée par le SMARL dans le cadre de l'animation du SAGE, une « étude de projets pour la valorisation de l'herbe sur la vallée de la Largue » réalisée par la Chambre d'Agriculture de Région Alsace, une étude intitulée « développer et mieux valoriser l'herbe à travers l'élevage biologique sur le bassin versant de la Largue » menée par l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace.

Montant des études :

- Etude Chambre d'Agriculture de Région Alsace 36 570 €
- Etude Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace: 13 500 €

Vu le dossier de candidature déposé par le SMARL en réponse à l'appel à projets « collectivités captages » de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,

Vu le plan de financement,

Le Comité Syndical , sous réserve de l'obtention des subventions:

- Donne son accord de principe pour le lancement des démarches relatives à ce projet.
- Donne toute latitude au Président pour mener à bien le projet, et signer avec la Chambre d'Agriculture de Région Alsace et l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace, les conventions s'y rapportant.
- Donne mandat au Président pour inclure le montant de l'étude et les subventions correspondantes dans le budget 2016.

⇒ **Etat d'avancement N2000**

M. DIETMANN donne la parole à M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

Depuis le dernier Comité Syndical, le SMARL a poursuivi les démarches de contractualisation, de concertation et de collaboration avec les acteurs locaux afin de contribuer à la préservation et à la protection d'habitats et d'espèces menacées. Les acteurs locaux concernés sont des propriétaires et exploitants de parcelles, des Communes, des Associations Foncières, l'Office National des Forêts (ONF), le Conseil Départemental du Haut-Rhin, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Alsace- Lorraine (CRPF).
Des sorties grand public ont également été organisées sur le thème des amphibiens, des espèces exotiques envahissantes et le SMARL a tenu un stand lors d'une balade des étangs.

Connaissance des espèces :
En complément de ces actions, différents inventaires naturalistes ont été menés. Ce travail a été réalisé grâce à l'aide de M. Quentin CRAPET, de plusieurs bénévoles -M. Alain UNTEREINER, M. Maxime GERBER, M. Florian MORGEN et M. Johan LAMBELAN- et d'une collaboration avec l'ONEMA.
Espèces exotiques envahissantes :
Le travail sur les espèces exotiques envahissantes a été poursuivi. Ces espèces peuvent se développer très rapidement comme l'illustre l'envahissement important ($25m^2$) du Sumac de Virginie quelques mois après la coupe d'un arbre à Seppois le Haut. Le travail d'inventaire, d'arrachage et de cartographie de la Berce du Caucase, a été poursuivi sur cette espèce qui pose aux promeneurs des problèmes de santé. Actuellement, l'espèce est connue et localisée sur les communes de Dannemarie, Manspach, Retzwiller...
Chauves-souris et oiseaux :
Des inventaires de chauves-souris (inventaires chiroptérologiques) sont réalisés depuis plusieurs années par le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) avec des suivis de colonies de reproduction et de gites d'hiver. Plusieurs nouvelles habitations et églises ont été prospectées et 6 colonies ont été découvertes et/ou inventoriées dans les bases de données régionales. Les prospections ont également permis de mettre en évidence la fermeture des accès aux pigeons dans de nombreuses églises, ce qui limite malheureusement l'accès aux chauves-souris. Une ouverture de 7cm permet pourtant d'empêcher l'accès aux pigeons mais maintien l'accès aux chauves-souris.
Les gites arboricoles sont plus difficilement localisables. Un arbre gite semble néanmoins avoir été découvert à Heidwiller, mais un inventaire complémentaire sera nécessaire l'année prochaine.

Les ponts peuvent être des habitats favorables aux chauves-souris, car ils peuvent présenter de nombreux types de cavités ou d'anfractuosités (piles creuses, drains, fissures, corniches…). Cependant, à notre connaissance, il n'y a pas eu d'inventaires de ces habitats en Alsace. Plusieurs ponts ont été prospectés sur le bassin de la Largue. Ceci a permis de mettre en évidence l'occupation de ponts par des chauves-souris et par des oiseaux, dont le Cincle plongeur (Merle d'eau).

M. DIETMANN précise que le Cincle plongeur est un oiseau très discret qui présente la particularité de pouvoir pêcher et de se déplacer sous l'eau. Il n'était pas connu sur le bassin et cette découverte est une très bonne surprise.

Mollusques aquatiques :
Des inventaires de moules d'eau douce (inventaires malacologiques) ont également été réalisés. Une moule rare et protégée, la mulette épaisse (*Unio crassus*), était connue dans l'Elbaechlein. Les prospections réalisées en 2015 ont permis de mettre en évidence la présence de l'espèce dans la moitié aval de la Largue et dans la rigole de la Largue.

Ecrevisses :
Des inventaires d'écrevisses (inventaires astacologiques) ont été poursuivis cette année et ont permis de découvrir de nouvelles zones de présences d'écrevisses autochtones (populations). 5 populations d'Ecrevisses à pattes blanches et 1 population d'Ecrevisses à pattes rouges ont été découvertes. La

présence d'Ecrevisses Américaines a malheureusement également été mise en évidence dans le Largue et dans des affluents hôtes d'écrevisses autochtones. Cette présence menace les espèces locales, car les espèces Américaines peuvent être les porteurs sains de la peste des écrevisses, maladie qui avait décimé les populations d'écrevisses du Steinbach en 2009 et de la Lucelle en 2013.

Perspectives pour la fin d'année 2015 et l'année 2016 :

- Poursuite des démarches de contractualisation auprès de différents propriétaires et locataires.
- Poursuite des démarches visant à la réalisation d'actions en concertation avec les acteurs locaux.
  - ✓ Chartes N2000
  - ✓ Ilots de vieux bois
  - ✓ Aménagement d'une église
  - ✓ Mares/ornières à Sonneurs
  - ✓ Renaturation d'un ruisseau
  - ✓ Vidange d'étangs en série
  - ✓ Aménagement d'étangs
  - ✓ Aménagement de ponts
  - ✓ Protection des écrevisses
  - ✓ Protection de la mulette épaisse

- Poursuite des actions de communication et des inventaires naturalistes

Le comité de pilotage Natura 2000 se réunira Mercredi 2 décembre 2015 à 14h à la salle communale de Manspach.

M. Roger KOCHER, Maire de Courtavon demande où en est la situation sur le Sonneur à ventre jaune dans les ornières. M. BRETON répond que les ornières en question font l'objet d'un suivi régulier depuis la réunion à laquelle M. le Maire a participé. Ces suivis visent à déterminer quand ces amphibiens protégés seront partis, afin de permettre au propriétaire de pouvoir poursuivre ces travaux. Les ornières ont encore été prospectées cette semaine, elles sont encore en eau et l'espèce est encore présente. Le propriétaire en a été informé et est remercié régulièrement d'avoir patienté. Il sera averti dès lors que les sonneurs auront quittés les ornières. Ce propriétaire est intéressé pour créer de nouveaux milieux favorables à l'espèce, lorsque cela sera possible. M. BRETON pourra alors l'accompagner dans cette démarche.

M. Francis SCHWOB, Délégué de Saint-Ulrich, demande si des actions sont prévues pour lutter contre la Balsamine de l'Himalaya. M. DIETMANN précise que d'autres espèces sont bien plus envahissantes, à l'image de la Renouée du Japon et de la Berce du Caucase. De plus, la Balsamine est très mellifère, ce qui est intéressant pour les abeilles. Cet avantage, dans un espace où il n'y a plus que très peu de fleurs sauvages, l'emporte largement sur son invasivité limitée.

Mme. Marie-Reine BURY, Déléguée de Diefmatten, demande si des actions sont envisagées pour limiter la prolifération du Ragondin. M. DIETMANN répond que l'espèce est classée nuisible. Des piégeurs agréés peuvent intervenir, mais il convient de contacter l'ONCFS.

M. Michel CALMELAT, Délégué d'Eteimbes, demande si la présence de nombreux Cormorans et de Hérons n'est pas problématique. M. DIETMANN répond qu'il ne faut pas confondre le Cormoran et le Héron qui ont des comportements très différents : le Héron joue le rôle de "docteur" de l'étang (prélèvement de poissons malades et agonisants), alors que le cormoran agit en groupe, pillant véritablement les ressources piscicoles. Le problème est régulièrement signalé, mais le statut spécifique de cet oiseau fait que les actions de régulation de l'espèce sont très difficiles à initier.
M. DIETMANN propose que cette thématique soit abordée lors d'une prochaine commission technique.

Délibération CS/11/2015

M. le Président DIETMANN explique que la convention d'attribution de la subvention 2015 n'est pas parvenue au SMARL à ce jour et que ce retard met le syndicat dans une situation délicate.
Il en a averti, par courrier, le Président de la Région Alsace, M. Philippe RICHERT (en août), et Mme la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Mme Ségolène ROYAL (en octobre).
De même, des échanges à ce sujet ont eu lieu en mairie de Manspach (en septembre) avec M. Pierre RATHOUIS, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts du Ministère de l'Ecologie, dont la mission est l'inspection générale territoriale.
Une réunion a eu lieu au SMARL avec MM. MARCHAND et DOLIK de la DDT, le mardi 20 octobre 2015. Ils ont annoncé à cette occasion que le nouveau Programme Régional de Développement Rural Alsace cofinancé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2014/2020 sera discuté par les Elus régionaux lors du Conseil permanent le vendredi 13 novembre 2015,

Considérant les décisions prises par le Comité syndical le 22 mars 2013 concernant l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Largue » et « Sundgau, Région des Etangs »,

Considérant l'importance des frais de personnel et les frais de structure, le Comité Syndical donne mandat au Président pour faire les démarches nécessaires auprès des financeurs nationaux, régionaux et européens pour l'obtention de la subvention relative à cette animation pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu,

- décide de poursuivre l'animation des deux sites en 2016, malgré le retard de procédure franco-européenne pour l'obtention de l'aide pour l'année 2015.
- approuve le plan de financement de l'animation des DOCOB N2000 "Vallée de la Largue" et "Sundgau Région des Etangs", soit une dépense prévisionnelle de 45 000 €, dont 21 150 € financés par l'Etat et 23 850 € par le FEADER Europe.

⇒ Bilan de l'assainissement

M. LIENERT présente un état de l'assainissement sur le bassin versant de la Largue et le secteur de Montreux.
La population totale du SMARL est de 31 300 habitants.

Assainissement collectif réalisé à ce jour

- 18 rhizosphères
- 7 lagunes
- 5 boues activées
- 1 station à bio-disques

Pour 25 790 hab. soit 84% de la population totale

Assainissement collectif à venir (2016)

- 1 station (à définir) pour Strueth, Saint Ulrich, Mertzen et Fulleren (1 240 hab.)

Assainissement mixte (collectif + ANC)

- 1 rhizosphère à Altenach (400 hab.)

Assainissement non collectif (ANC)

Oberlarg	170
Bendorf	240
Valdieu Lutran	400
Elbach	270
Bréchaumont	420
Saint Cosme	30

Bellemagny	200
Eteimbes	370
Bretten	180
Soppe le Bas	740
Soppe le Haut	580
Mortzwiller	340
Population totale	3 940

Le Président souligne par ce bilan l'ampleur des efforts réalisés par les communes à l'échelle du bassin versant.
Mme Marie-Adrienne LEY, Délégué de Heidwiller, s'interroge sur le devenir des boues.
M. DIETMANN répond que les boues sont considérées comme des déchets selon la réglementation. Un agriculteur qui accepte les boues ne peut plus, par exemple, labelliser sa production en agriculture biologique.
M. Bertrand IVAIN, Maire de Saint-Bernard, pense qu'il convient de préconiser la limitation de production de boues qui peuvent contenir des substances dangereuses liées aux médicaments et ajoute que la terre agricole n'a pas vocation à épurer les déchets produits.
M. FAESSEL relate les travaux des commissions thématiques du SAGE. Elles avaient étudié la question des boues. Le SAGE préconise l'utilisation de techniques d'épuration dites « rustiques » qui garantissent un long temps de traitement des boues (rhizosphère, lagune) idéal pour la dégradation des molécules chimiques complexes. Si des procédés à boues activées sont utilisés, le rhizocompostage des boues permet d'atteindre une durée de traitement assurant une dégradation organique importante (procédé mis en place à la station d'épuration de Montreux Vieux et Seppois-le-Bas).
M. DIETMANN se réfère aux études du CEMAGREF prouvant l'efficacité du rhizocompostage sur la dégradation des molécules chimiques médicamenteuses.
M. Pierre SCHMITT, Maire d'Eglingen, constate que les boues d'Illfurth finissent sur les champs d'Eglingen.
M. Denis NASS, Maire de Gommersdorf, ajoute que la Chambre d'Agriculture, dont il est Vice-Président, a mené des travaux de recherche au niveau de la profession agricole par rapport aux responsabilités de chacun. Les textes législatifs repoussent la responsabilité des boues épandues sur les agriculteurs, qui se retrouvent piégés. Ce n'est pas acceptable. La filière Alsepi pour le blé n'accepte pas les terrains ayant reçu des boues.
M. DIETMANN explique que l'Europe a refusé de sortir les boues de la nomenclature déchets.
M. NASS préconise l'épandage des boues sur les cultures non alimentaires, valorisé par exemple en énergie, en citant l'exemple du miscanthus ou la méthanisation.
M. Michel FEHR, Délégué de Mertzen, demande s'il existe des chiffres concrets des résultats de traitement de ces molécules par type d'assainissement et en rapport au coût des STEP.
Le Président répond que cela dépend de l'apport à la station, les substances dangereuses sur les stations à boues activées dérèglent le système, sauf s'il y a un rhizocompostage. La question des boues peut mériter la création d'une commission.
M. LIENERT souligne que la problématique de la gestion des boues mise à part, la qualité de l'eau s'est considérablement améliorée.

⇒ Le Sundgau secret des écrevisses

M. DIETMANN rappelle que l'Ecrevisse à pattes rouges et l'Ecrevisse à pattes blanches étaient considérées comme éteintes sur le bassin versant de la Largue. Les récents inventaires ont cependant permis de démontrer que ces 2 espèces sont encore présentes avec des individus de taille variée.
M. BRETON commente un montage vidéo d'écrevisses filmé sur le bassin ce mois. Ce montage est accessible sur le site Internet du SMARL :
http://www.smarl.fr/riviere-largue/natura-2000/le-sundgau-secret-des-ecrevisses
Les écrevisses sont principalement nocturnes, mais il arrive que quelques individus soient actifs en journée. Elles ont besoin d'une eau fraîche, de bonne qualité et bien oxygénée.

⇒ Bilan de la pêche électrique du 23 septembre 2015 à Seppois-Le-Bas

La pêche réalisée par l'ONEMA s'est déroulée sur 200 mètres de rivière :
Truites, vairons, chabots, spirlins, loches, chevaisnes, lamproie de planer ont été pêchés et inventoriés.
On remarque

- Une très forte présence du chabot (espèce N2000), du vairon et du spirlin
- Une régression impressionnante des espèces exotiques

Evolution du peuplement piscicole de la Largue à Seppois le Bas

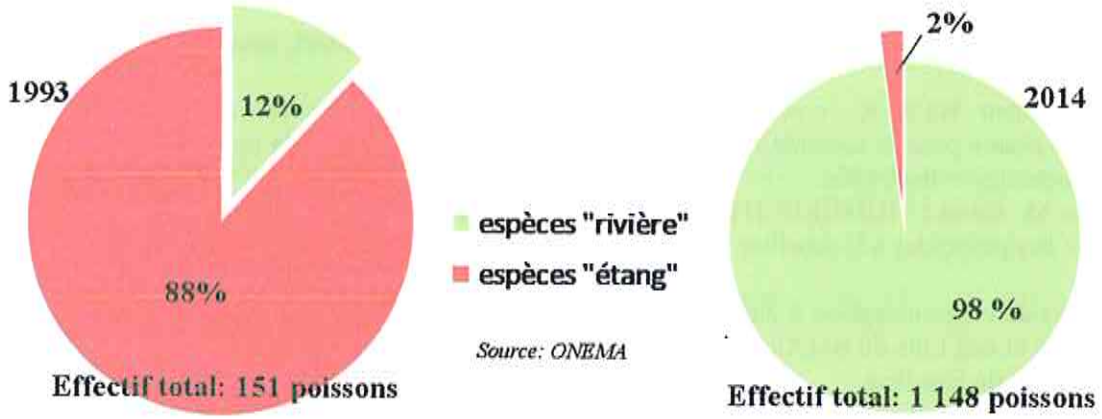

⇒ Etang communal de Seppois-Le-Haut et reconquête des zones inondables

Le Président explique qu'à la "lutte" contre les inondations, il convient de préférer au contraire leur optimisation en rouvrant les zones inondables naturelles ou peu aménagées. A ce titre, il salue la décision courageuse des Elus de Seppois le Haut, de déraser l'étang communal construit en remblais dans la zone inondable naturelle du Grumbach au début des années 1970 . "Gouverner, c'est prévoir, les choses évoluent et il faut être en mesure d'appréhender ces évolutions, les crues dévastatrices survenues dans le sud de la France prouvent l'extrême nécessité de protéger et reconquérir les zones inondables"
M. LIENERT rappelle le contexte du projet. Dès 1995, l'étude globale menée sur le bassin versant identifiait l'agglomération Seppoisienne comme l'un des points noirs concernant l'écoulement des crues. L'étang communal, situé à l'amont direct de la zone urbaine, soustrait plus de 50 ares à la zone inondable. La vétusté de l'étang (digue fortement rognée par les érosions, absence d'ouvrage de sécurité), ainsi que les faibles revenus économiques qu'il engendre (location à une amicale de pêche) ont permis l'émergence d'un projet totalement novateur et résolument tourné vers l'avenir. Le SMARL félicite la Commune pour son initiative moderniste et espère que ce projet pilote permettra d'en faire émerger d'autres.

Délibération CS/12/2015

Considérant les problèmes récurrents d'inondation sur l'agglomération Seppoisienne,
Considérant la décision innovante de la commune de Seppois le Haut de transformer l'étang communal en zone humide inondable,
Considérant les objectifs du SMARL en termes d'optimisation des crues sur l'ensemble du bassin versant de la Largue,
Considérant les bénéfices engendrés pour toutes les communes sises à l'aval,
Le Comité syndical valide le principe de portage conjoint du projet par la commune de Seppois le Haut et le SMARL.

Le Comité syndical donne mandat au Président pour :

- élaborer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Seppois-le-Haut,
- mettre en œuvre les opérations nécessaires à l'inscription du projet au budget 2016 financé de la sorte :

Cout estimatif: 50 000€ financés comme suit:

80% Agence de l'Eau Rhin Meuse
10% commune de Seppois le Haut
10% SMARL

⇒ **Commission technique "zéro pesticide"**

Le Président remercie M. Christophe WEBER, Délégué de Wolfersdorf, pour son implication et lui donne la parole.
M. le Président WEBER, remercie la commune de Heidwiller pour l'accueil de la Commission Technique réunie pour la seconde fois le 25 avril dernier sur le thème de la réduction des pesticides et l'engagement des collectivités.
Il félicite M. Gérard HUMBRECHT, employé communal, instigateur et relai de terrain, permettant l'abandon des pesticides à Heidwiller.

Un support de communication a été réalisé par la Commission Technique et diffusée à l'ensemble des collectivités et des Elus du SMARL : ***la lettre « eau » élus*** également disponible en téléchargement sur le site internet du Syndicat.

La prochaine réunion de la Commission Technique aura lieu début 2016 avec pour thématique l'enjeu 1.2 du SAGE, la qualité des eaux souterraines :
- Présentation du partenariat Syndicat d'eau potable/profession agricole (miscanthus)
- Discussion « appel à projets captage » du SMARL
- Visite des installations (chaufferie collective etc…)

M. NASS demande s'il ne serait pas judicieux d'entamer une réflexion sur l'avenir des SIAEP et des syndicats d'assainissement dans l'optique de GEMAPI.
M. DIETMANN répond qu'une réunion est prévue le 28 octobre prochain en mairie de Manspach, avec M. WALTER, Directeur de l'Environnement et de Cadre de Vie au Département du Haut-Rhin, pour débattre de l'avenir de l'eau. La création d'un Etablissement Public Territorial de Bassin à l'échelle du bassin versant de l'Ill se présage. A l'échelon local, la gestion des bassins versants sera organisée en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Pour la qualité et le coût du service, il est primordial d'empêcher la récupération par les multinationales privées.
M. NASS dit que le SMARL est l'outil idéal pour conserver une gestion publique des services d'eau, et pérenniser la relation avec la profession agricole; il en va du pouvoir d'achat des consommateurs.

3. Etat d'avancement des travaux - Orientations

M. LIENERT présente l'état d'avancement des travaux.

- **Programme Biennal de Restauration DCE 2015**

Reste à réaliser cet hiver:

- Le Roesbach 9 200 € HT
- La Suarcine 13 800 € HT
- L'Elbach 9 200 € HT
- La Largue de Saint Bernard à Illfurth

Ces travaux comprennent essentiellement de la dynamisation de ripisylve (coupes sélectives et plantations), du désembâclage et du nettoyage (enlèvement de déchets divers si nécessaire).

- **Optimisation des crues du Grumbach à Mooslargue**

M. LIENERT présente, photos à l'appui, les travaux de reconquête de la zone inondable du Grumbach remblayée par le passé. Les produits (et déchets) issus des excavations (ferrailles, plastiques, bétons etc...) ont été triés et évacués vers leurs filières respectives de traitement. La terre a été stockée sur la plateforme communale prévue à cet effet. Les travaux ont permis la remise à disposition des crues d'une surface avoisinant 10 ares en rive droite du Grumbach, soulageant ainsi les habitations sises en rive gauche.

- **Les aménagements de rivière**

Opérations déjà inscrites et à réaliser

- 2011/1464: Reprise d'un seuil en effondrement sur le Traubach à Bretten (estimatif: 5000€)
- 2013/?: Reprise d'un enrochement sec à Ueberstrass (estimatif: 5 000€)

- **L'entretien de terrain**

Suite aux violents coups de vent du printemps, de nombreux embâcles ont été constatés sur l'ensemble du bassin versant, notamment à Ueberstrass, Friesen, Saint Ulrich, Gommersdorf... Un passage va être réalisé pour traiter ces embâcles (extraction et réutilisation des matériaux pour confection de peignes).

Un arasement des îlots dans la traversée de Courtavon est prévu pour limiter le risque d'inondation des habitations du centre du village. Est également prévu, l'abattage de deux grands peupliers situés devant le foyer communal pour raison de sécurité.

Une reprise de la ripisylve du Weihergraben au droit du lieu dit "La Largue" (commune d'Illfurth) sera réalisé pour sécuriser la RD18I.

Bilan et orientations

Depuis 1992, le SMARL a réalisé plusieurs programmes de travaux (contrats "eau nature", PAMA, PTR et PBR DCE 2015) permettant de traiter la quasi-totalité des linéaires. Les ripisylves sont globalement en bon état vis à vis de la DCE sur l'ensemble du bassin versant.
Des points noirs persistent pour l'atteinte du bon état écologique (identifiés lors de la révision du SAGE Largue), notamment concernant l'écoulement des crues, la segmentation des petits cours d'eau en tête de bassin et sur les secteurs céréaliers. Le linéaire de la Largue à Courtavon (entrée au SMARL en 2009), n'a bénéficié d'aucune intervention globale. La ripisylve présente un certain nombre de dysfonctionnements (peuplement mono spécifique ponctuel et sénescent) nécessitant la mise en place d'une opération (coupes sélectives, aménagements d'anciens ouvrages d'irrigation, plantations).

Un programme d'investissement sera proposé pour Courtavon lors de la prochaine séance budgétaire du SMARL en avril 2016.

- **Suivi de travaux "autres que SMARL" à proximité des cours d'eau**

Assistance et suivi technique des projets d'autres collectivités

- Syndicat du Plan d'Eau de Courtavon.

Le Plan d'eau de Courtavon présente un problème récurrent d'eutrophisation (développement anarchique d'algues) lié à la qualité de l'eau. Afin de définir une stratégie cohérente d'intervention, une réunion de concertation a eu lieu le 28 avril 2015. Un CCTP pour une étude complète du fonctionnement du plan d'eau est en cours d'élaboration, le SMARL assurant le secrétariat technique du comité de pilotage.

- Zone humide de l'Allmendgraben à Eglingen.

La commune d'Eglingen a le projet de restaurer une zone humide à proximité de l'Allmendgraben dans le cadre du Gerplan de la communauté de communes de la Porte d'Alsace. La Commune d'Eglingen projette la création d'une zone humide inondable le long de l'Allmendgraben et a confié la maîtrise d'œuvre au SMARL. Une réunion a eu lieu sur site le 29 janvier, les travaux sont prévus pour le printemps 2016.

- Projet d'AFUA à Balschwiller.

La Commune de Balschwiller prévoit la création d'un lotissement sur un secteur traversé par le Kannbach (ruisseau qui alimente le lavoir communal). Le Kannbach, fortement artificialisé en amont de la zone urbaine, connait des dysfonctionnements lors des périodes pluvieuses. Suite à une réunion sur le terrain le 19 octobre 2015, le SMARL a proposé une série d'aménagements du ruisseau pour limiter les risques d'inondations et améliorer le fonctionnement écologique du milieu aquatique en présence.

4. Le SMARL en marche vers l'EPAGE pour assurer la compétence GEMAPI

M. FAESSEL présente le fonctionnement et les compétences du SMARL, ainsi que l'évolution imposée par la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Les communautés de communes se verront transférer automatiquement et obligatoirement la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites

Les Communautés de Communes pourront transférer ou déléguer cette compétence aux EPAGE et EPTB.

M. DIETMANN demande quelles sont les différences entre délégation et transfert de compétence.

M. FAESSEL répond que le transfert se fait par adhésion des Communautés de Communes au SMARL et les modalités sont régies par les statuts du syndicat mixte. La délégation se fait dans le cadre d'une convention signée entre les Communautés de Communes et le SMARL.

M. DIETMANN précise que seules les quatre compétences GEMAPI sont obligatoires, pas les autres, comme l'animation du SAGE.

M. SCHMITT explique qu'il avait demandé au nom de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace le positionnement du SMARL quant à cette nouvelle compétence. Nous avons la chance d'avoir le SMARL.

M. NASS partage son inquiétude, sur les baisses de dotations de l'Etat et du risque de désengagement de plus en plus fort. Les compétences et le savoir faire sont acquis, il s'agirait de compléter la délibération sur le désengagement financier de l'Etat. Il est inacceptable que ce soient les 20 millions de ruraux qui payent pour tout le monde.

M. DIETMANN explique que le SMARL ne reçoit pas directement de dotations de l'état, mais la participation à 30% au budget de fonctionnement par le Conseil Départemental du Haut-Rhin n'est plus garantie après 2020.

M. IVAIN ne remet pas en question les missions que le SMARL a remplies, mais estime qu'il est trop tôt pour délibérer sur la nouvelle organisation.

M. FAESSEL précise que la délibération n'engage pas les Communautés de Communes à transférer ou déléguer la compétence GEMAPI au SMARL. Elle ne définit pas le mode definancement du transfert ou de la délégation. Cette délibération est une position de principe du SMARL sur sa volonté de poursuivre son travail et son engagement dans l'évolution demandée par la Loi.

M. DIETMANN ajoute qu'il s'agit d'envoyer le signal aux Communautés de Communes et à M. le Préfet de Bassin.

Délibération CS/13/2015

DELEGATION SPECIALE AU PRESIDENT ET AU BUREAU POUR FORMALISER LES SCENARII PERMETTANT L'EMERGENCE DE L 'EPAGE LARGUE ET SECTEUR DE MONTREUX

Vu la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992,

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006,
Vu la Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,
Vu la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,
Vu le Décret n°2015-1038 du 20 août 2015 relatifs aux EPTB et EPAGE,

Considérant que les lois sur l'eau de 1992 et 2006 instaurent la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques à l'échelle globale des bassins versants,
Considérant que, depuis sa création en 1992, le SMARL, applique de manière pertinente les objectifs et prescriptions des dites lois de 1992 et 2006,
Considérant la solidarité de bassin versant que le SMARL a réussi à instaurer sur la vallée de la Largue et le secteur de Montreux, avec tous les acteurs et particulièrement la profession agricole,
Considérant la solidité administrative, technique et financière du SMARL dans son mode de gestion,
Considérant les résultats obtenus depuis plus de vingt ans en termes de qualité d'eau superficielle et souterraine, de retour d'espèces sensibles des cours d'eau, et de fonctionnalité des milieux aquatiques,

Le Comité syndical décide de donner un avis favorable à cette évolution vers l'EPAGE et de donner tout pouvoir au Président et à son Bureau pour mener les démarches nécessaires permettant au SMARL :

- de continuer d'assurer les missions qui sont les siennes depuis 1992.
- de continuer à porter les compétences de la future Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
- de formaliser les scénarii permettant l'émergence de l'EPAGE Largue et secteur de Montreux.

5. Participation pour la réfection d'un pont AF à Ammertzwiller

Délibération CS/14/2015

Conformément aux délibérations du Comité Syndical du 29 septembre 1994 et du 10 avril 2015, concernant la participation du SMARL pour la réfection des ponts d'Association Foncière,
Suite à la demande faite par l'Association Foncière d'Ammertzwiller pour la réfection d'un pont sur le Krebsbach,
Le Comité Syndical décide

- d'octroyer une aide de 800,00 € à l'AF, les crédits étant inscrits à l'article 657363 du budget 2015

6. Contrat groupe d'assurance statutaire : résultat de la consultation

Délibération CS/15/2015

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Assurances ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;
Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015, fixant les modalités de participation des collectivités au frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 21 septembre 2015, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFCAP ;
Vu la délibération du Bureau du SMARL en date du 17 mars 2015 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;
Vu l'exposé du Président ;
Vu les documents transmis ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;
CONSIDÉRANT que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics ;
Le Comité Syndical, **après en avoir délibéré,**
APPROUVE les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;
DECIDE d'adhérer à compter du 1er janvier 2016 au contrat d'assurance groupe 2016-2019 et jusqu'au 31 décembre 2019.

Assureur : CNP Assurances / SOFCAP
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2016
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour **les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**
Les risques assurés sont : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité. (*)
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,46 %

et

Pour **les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :**
Les risques assurés sont : agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 %
Prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,
Et à cette fin,
Donne pouvoir au Président pour signer le bulletin d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.
Prend acte que la Collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

7. Divers

M. NASS remercie le SMARL et particulièrement son Président pour le travail accompli par rapport aux zones vulnérables Directive Nitrates, ce qui a permis de sortir 40 villages des zones vulnérables suite à la reconquête de la qualité de l'eau. Ceci évite aux éleveurs de lourds investissements d'agrandissement de fosses et les engage dans la poursuite des bonnes pratiques (bandes enherbées, maintien des prairies), car le classement pourrait être remis en place, si la qualité des eaux venait à se dégrader.

Le Président remercie les Délégués pour la richesse des débats, clôt la séance à 12 heures 00 et invite l'assistance à la visite de terrain et au vin d'honneur.

Table des délibérations

CS/9/2015 : **Reconduction du poste d'ingénieur territorial non titulaire**
CS/10/2015 : **Appel à projets "Collectivités captages"**
CS/11/2015 : **Animation Natura 2000**
CS/12/2015 : **Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Seppois-Le-Haut et le SMARL**
CS/13/2015 : **Délégation spéciale au Président et au Bureau pour formaliser les scénarii permettant l'émergence de l'EPAGE LARGUE ET SECTEUR DE MONTREUX**
CS/14/2015 : **Participation pour la réfection d'un pont d'Association Foncière à Ammertzwiller**
CS/15/2015 : **Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion du Haut-Rhin**